

# Marseille : le virtuose du faux diplôme revient devant ses juges

**Ex-directeur des services d'insertion et as du faux, il s'explique**

Par Denis Trossero



Jugé pour escroquerie et fraude pour l'obtention induite d'une allocation, le prévenu était en 2011 et 2012 employé à la fois par la Région et par le service de probation de la prison du Pontet.

Voilà un homme qui ne perd pas espoir. Au mois d'avril dernier, le prévenu, 41 ans, était condamné par le tribunal correctionnel de Marseille à 2 ans de prison ferme, une amende de 20 000 euros et une interdiction d'exercer toute fonction publique pendant cinq ans. Il a fait opposition à ce jugement et comparu de nouveau il y a quelques jours devant ses juges. Ce faussaire émérite, qui n'a pas paru contrarié d'acheter des kits de faux diplômes - Deug, licence, maîtrise et Dess de l'époque- pour la modique somme de 250 euros -, a assuré qu'il tenait à "*s'expliquer*" devant le tribunal.

Des explications bien courtes néanmoins pour cet homme qui, à aucun moment, n'a

dit regretter son geste. Il avait une lourde dette de jeu et a toujours prétendu ne chercher qu'à trouver du travail. D'ailleurs, ce mythomane assumé avait réussi la prouesse - nous le révélions en avril - de se faire nommer directeur du Service d'insertion et de probation du Vaucluse, alors qu'il exerçait dans le même temps un emploi à la Région.

## **Aujourd'hui vacataire à la mairie de Marseille**

C'est d'ailleurs la responsable d'une agence immobilière qui avait prévenu les autorités, aiguillonnée par la singulière production de deux bulletins de salaire du secteur public, un du Conseil régional et un autre du ministère de la Justice. Non sans ironie, Me Béatrice Dupuy, au nom de l'État, indiquera d'ailleurs, à l'adresse du mis en cause : *"Si vous avez obtenu votre faux Dess avec la mention AB, je vous décerne la mention TB pour l'escroquerie"*.

Animée par le souci majeur de protéger la société, la procureur Sylvie Marchelli a pour sa part demandé la confirmation de la peine prononcée il y a six mois. Le jugement doit être rendu ce matin. Aujourd'hui vacataire à la mairie de Marseille, le mis en cause poursuivra-t-il ses talents de faussaire ? L'expert psychiatre Daniel Glezer, qui l'a examiné, a en tout cas pointé une fraude trop sophistiquée pour y voir la marque d'une quelconque pathologie psychiatrique.